

### Constitution

L'acte qu'il vient de poser dépasse tous les précédents dans l'histoire du Canada. A la lecture de la lettre qu'il écrivait au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, dans laquelle il faisait part de ses intentions de rapatrier la Constitution, je croyais qu'il voulait lui chanter la pomme et à la fin de sa lettre, il disait tout simplement qu'il agirait quand même s'il n'avait pas de réponse. Voilà, monsieur l'Orateur, une bien mauvaise entrée en matière. En résumé, le premier ministre ne refuse pas de discuter avec M. Bourassa, mais il se réserve le droit de prendre sur lui-même le pouvoir d'agir comme il l'entend. Si ce n'est pas là de la dictature à la russe, ce n'en est pas du tout, monsieur l'Orateur.

Cela me fait penser à la dernière rencontre du premier ministre du Canada avec son homologue du Québec, M. Robert Bourassa, alors que du haut de son arrogance il considérait le premier ministre du Québec comme un enfant d'école primaire. Et je veux oublier les propos du premier ministre.

A mon avis, pas un seul Québécois ne pourra jamais oublier cette insulte. Aujourd'hui, c'est au tour des provinces à se faire bousculer. Encore là, le premier ministre considère les premiers ministres des provinces un peu comme des «minus habens»!

Le premier ministre semble s'exprimer ainsi: Moi, premier ministre du Canada, je proclame telle chose, soyez pour, soyez contre, je ne m'en soucie guère. Et même si vous ne daignez pas me répondre dans huit jours, je considère votre silence comme une approbation à mes insolences.

Ou le premier ministre oublie son histoire du Canada, ou il veut se proclamer au-dessus de toute notre histoire et inventer un autre Canada, qui sera loin d'une épopée! En fait, ce sont bien les provinces qui ont signé la Constitution, par laquelle elles ont donné naissance à l'institution fédérale pour répondre de l'administration.

● (1620)

Ce sont les provinces qui, volontairement, les unes après les autres, sont venues participer au pacte confédératif, et voici la meilleure preuve de cette liberté de décision provinciale: la dernière à se joindre, Terre-Neuve, ne l'a fait que depuis 1948. Ce sont encore ces mêmes provinces qui sont absolument libres de faire partie de cette entente confédérative. Le jour où une province décidera de se retirer, soit parce qu'elle verra ses droits brimés, soit parce que sa population sera écœurée de se faire «pomper» par un gouvernement central jamais assouvi, cette province aura la liberté absolue—remarquons bien, aura la liberté absolue—de se retirer et de dire *Bye! Bye!* aux centralisateurs.

C'est pourquoi, je maintiens qu'il appartient aux provinces, et aux provinces seulement, de décider de la Constitution. Aujourd'hui, comme d'ailleurs il le fait régulièrement, le premier ministre renverse encore les rôles en se substituant à la volonté de toutes les provinces. Et pour nous du Québec, nous en prendrons encore pour notre rhume; il est malheureux tout de même que ces tristes événements nous arrivent toujours alors que nous avons un Canadien français à la tête du Canada.

Des événements aussi tragiques se sont produits sous les règnes d'autres Canadiens français que je n'ose nommer, mais j'oublie tout simplement leur souvenir. Plusieurs nous demandent: Vous êtes donc contre le rapatriement de la Constitution? Je réponds: Non, pour autant que ce rapatriement se fasse par qui de droit et à l'avantage des provinces. Qu'on assure que toutes les provinces l'ont demandé, et que la Constitution nous revienne sans aucun

[M. Gauthier (Roberval).]

amendement; nous sommes d'accord pour entreposer ce papier au Parlement.

Nous, principalement du Québec, nous exigeons le veto de notre gouvernement provincial et nous voulons que ce gouvernement exige non seulement les garanties constitutionnelles en éducation, c'est-à-dire de la langue et de la culture françaises, mais aussi les garanties territoriales et toutes les autres. En effet, monsieur le président, nous ne voulons pas courir le risque de vivre un deuxième Labrador.

Nous avons perdu le Labrador parce que la décision s'est prise entre Terre-Neuve et le gouvernement du Canada, alors qu'en pareille circonstance, dans les autres provinces, les délimitations furent toujours déterminées entre les deux gouvernements en cause: pour le Labrador, le Québec n'y était pas. C'est pourquoi je dis que nous ne voulons pas revivre un autre Labrador en risquant de perdre des territoires sans même être consultés.

A la lecture de la proclamation, nous constatons que ce qui intéresse le premier ministre avant tout, ce n'est pas le rapatriement de la Constitution elle-même, mais les modifications qu'il pourra y apporter. Voilà la vraie raison de son geste unilatéral. Il veut le plus de pouvoir possible pour modifier la Constitution, afin de donner encore plus de pouvoir au fédéral et moins aux provinces. Il nous propose trois méthodes pour modifier la Constitution, alors qu'il sait fort bien que le Québec n'en acceptera qu'une seule, soit son droit de veto absolu en tout ce qui touche les modifications à l'intérieur du Québec, et le consentement unanime de toutes les provinces en ce qui concerne le Canada.

Pourquoi alors tourner autour du pot et tenter de camoufler ses intentions. Dans le paragraphe a) de sa proclamation, le premier ministre tente encore de minimiser l'impact en laissant croire que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique actuel n'est pas aussi rigide que les exigences du Québec. Et on peut lire cette formule à la page 2 de sa proclamation et je vous fais grâce de la lecture de cette formule.

Il parle d'une formule qui suppose le consentement des législatures des provinces; mais il omet de dire qu'en pratique, et depuis que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique existe, le consentement unanime des provinces a toujours été respecté. C'est un droit acquis. Et le premier ministre nous parle...

**Une voix:** Par qui?

**M. Gauthier (Roberval):** Par tous les gouvernements qui se sont succédé. Et le premier ministre nous parle de consultation avec les provinces, et avec le Québec en particulier, dans une lettre à M. Bourassa.

Allons-nous le répéter assez souvent, monsieur le président, que ce n'est pas un droit de consultation qu'il faut au Québec, c'est un droit de veto sur toutes les décisions intéressant la province et l'unanimité des provinces sur les autres décisions intéressant le Canada. C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que nous accepterons.

[Traduction]

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, je crois que l'aspect de la déclaration du premier ministre qui suscite une légère inquiétude ici, c'est l'allusion à la possibilité d'une action unilatérale de la part du gouvernement fédéral. J'ai l'impression que le ton de la déclaration est légèrement menaçant. Le premier ministre pourrait peut-être dire à la Chambre s'il croit que cette allusion à une action unilatérale comme dernier recours est nécessaire pour stimuler les provinces à donner leur accord, et nous indiquer les condi-